

Broyage des branchages : un service à domicile



Le broyage permet de diviser par 10 le volume des branchages

En mai, la Communauté d'Agglomération inaugurerait un nouveau dispositif de broyage des branchages à domicile. Novateur, ce service sera évalué fin 2010.

Sous l'influence des normes environnementales, les coûts de traitement des déchets ménagers ne cessent d'augmenter. Pour maîtriser la redevance dans ce contexte, les élus du Sicoval travaillent dans 2 directions : la réduction des déchets à la source et l'optimisation des prestations de collecte. En 2008, après concertation avec les communes, l'enlèvement des déchets verts à domicile avait été remplacé par une collecte payante et limitée aux branchages. Après évaluation, cette nouvelle organisation n'est pas apparue pertinente : si les demandes en composteurs domestiques ont doublé (1 000 en 2009, contre 500 les années précédentes), l'apport des branchages en déchèteries a engendré leur saturation. Dans le cadre d'un nouveau plan d'optimisation (2010) et pour mieux répondre aux attentes des usagers, un dispositif de broyage à domicile va donc être expérimenté. « *Ce service, très novateur, répond à des préoccupations économiques, sociales et environnementales : il s'inscrit parfaitement dans notre Agenda 21* », explique Georges Saleil, Vice-Président du Sicoval en charge de la Collecte, du Traitement et de la Valorisation des déchets.

Des déchets bien mieux valorisés

Pour ce nouveau service, la Communauté d'Agglomération s'est équipée de broyeurs professionnels, permettant de diviser par 10 le volume des branchages et de les transformer en produit de qualité et utile : intégré au composteur, le broyat en régule le fonctionnement. Utilisé en paillage, il conserve l'humidité du sol, diminue les besoins en eau, empêche la pousse de mauvaises herbes, amende la terre. Traiter les



branchages sur place permet aussi de désengorger les déchèteries, évite la construction de nouvelles plate-formes de compostage et réduit les déchets à la source, allégeant ainsi les coûts de traitement. Ce service luttera enfin contre les émissions de gaz à effets de serre, en limitant les déplacements vers les déchèteries.

...et au service du lien social

Des personnes en contrat d'insertion ont été recrutées pour assurer ce nouveau service. Ainsi formées et accompagnées par le Sicoval, elles pourront mettre à profit leur expérience qualifiante pour construire un parcours professionnel durable. En contact avec les habitants, ces agents les informeront et les conseilleront sur le compostage, les pratiques de jardinage. Enfin, ce service, qui sera évalué fin 2010, apportera une solution aux personnes (âgées, handicapées, non motorisées...) qui ne peuvent se rendre dans les déchèteries.

Le broyage à domicile en pratique

Opérationnel en mai, le broyage à domicile sera accessible sur rendez-vous. Son coût étant mutualisé, ce service ne sera pas facturé. Les agents interviendront en semaine et le



samedi, chez les particuliers et en leur présence, avec un équipement acceptant des branches jusqu'à 8 cm de diamètre. Le broyat laissé sur place pourra être utilisé en paillage ou composté. Les habitants qui souhaiteront s'en débarrasser pourront le faire collecter à domicile (10 € /voyage). Rappelons que les poubelles grises contenant des déchets verts ne seront pas collectées.

Contact : service Relation aux usagers  0 805 400 605